



Assemblée générale du 3 juin 2021

Rapport moral et d'activités

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Dès lors, la session de janvier n'a pas pu se tenir et l'assemblée générale a été organisée le 5 novembre en distanciel, de façon à assurer nos obligations statutaires. Les groupes de travail n'ont pas pu se réunir, la gestion de la crise absorbant l'essentiel de l'énergie des adhérents.

Le site "Prenons soin" poursuit sa vie. 2500 visiteurs ont été enregistrés entre le 1^{er} janvier 2020 et aujourd'hui. C'est un chiffre modeste mais qui montre néanmoins que le site répond à un besoin réel.

Depuis de nombreuses années, la FNISASIC est habilitée à représenter les centres de santé infirmiers au niveau national et dans les instances régionales ou départementales. La dernière habilitation date de 2011/2012. A l'époque, la FNISASIC avait 43 adhérents sur un total recensé au niveau national de 412 centres de soins infirmiers. Le ministère des affaires sociales a lancé au début de l'année 2021 une enquête de représentativité. La FNISASIC a renouvelé sa candidature. La difficulté tient toutefois au fait que nous n'avons plus qu'une vingtaine d'adhérents. Les décisions ministérielles sont attendues prochainement.

Le projet de loi confortant le respect des principes de la République a créé beaucoup d'inquiétudes au niveau des cultes. Toutefois, s'agissant de nos institutions d'inspiration chrétienne (médico-sociales ou scolaires), le législateur a bien précisé que l'affirmation des principes de la laïcité ne remet pas en cause leur caractère propre. Nous verrons tout-à-l'heure les raisons de cette affirmation et les risques néanmoins qui subsistent.

L'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de loi « visant à affirmer le libre choix de la fin de vie et à assurer un accès universel aux soins palliatifs en France » a remis dans l'actualité les questions du suicide assisté et de l'euthanasie. Tout laisse à penser que l'évolution de notre société conduit inéluctablement à la légalisation de ces pratiques. Il n'appartient pas à la FNISASIC d'intervenir dans le débat sociétal. Par contre, il paraît nécessaire d'anticiper les conséquences de cette évolution pour nos établissements, singulièrement pour les EHPAD. Un groupe de travail va être mis en place à cette fin.

Enfin, comme les années précédentes, je ne peux que constater que l'appel au bénévolat pour la constitution de groupes de travail sur les thématiques intéressant l'ensemble de nos adhérents n'est pas un succès. Si nous voulons porter la parole de nos institutions sur les questions de niveau national (laïcité, fin de vie...) et travailler ensemble sur des préoccupations communes à nos établissements (gouvernance, aumôneries), il est sans doute nécessaire de faire appel à des prestataires susceptibles de nous y aider. Le budget de la Fédération ne permet pas de le faire sauf à augmenter les cotisations, à puiser temporairement dans les réserves ou à bénéficier d'une augmentation du nombre des adhérents. Cette question sera évoquée au prochain conseil d'administration.

Je vous remercie.

